

Bourgogne Croissance Innovation

La création du fonds régional d'amorçage, Bourgogne Croissance Innovation, dont le capital est détenu par l'Institut de Développement Economique de la Bourgogne (IDEB) et le Conseil régional de Bourgogne a eu lieu en Octobre 2006.

Elle s'inscrit dans le prolongement des actions liées à l'accompagnement de la structure financière des entreprises innovantes inscrite au Schéma Régional de Développement Economique.

Les prises de participation mises en place par cette société complètent les outils destinés au financement de l'innovation notamment dans le cadre du partenariat avec le groupe OSEO, (fonds régional de garantie « Sofaris Région » ...).

Le fonds mis en place (3 000 000 €) couvre des interventions sur les stades d'amorçage, de création et d'innovation (statuts des jeunes entreprises innovantes).

Il s'adresse à toutes PME-PMI innovantes de l'industrie et des services. Ses interventions sont dédiées aux entreprises innovantes ayant moins de 7 ans d'existence et un potentiel de croissance significatif.

Les participations financières de ce fonds sont comprises entre 50 et 150 000 €, avec la possibilité de refinancement jusqu'à 300 000 €.

Contact : 03 80 60 08 00